

1 Chemin des Cytises

69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Droits de vote : 10

Votes exprimés : 10

CAO

L'an deux mille vingt-cinq, **le 20 mai** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mai 2025

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE

TASSIN LA DEMI LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Jean-Louis MAGOUTIER, M. François PASTRE

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20250528-2025-05-1-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Excusés : M. François GENOUVRIER,

Pouvoir : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des marchés publics,

VU la démission de M. Michel RANTONNET titulaire et de M. Claude GOURRIER suppléant de FRANCHEVILLE

VU la délibération 2025-01-10 de FRANCHEVILLE désignant M. Marc VINCENT et M. Daniel AUDIFFREN délégués titulaires et M. Olivier ROCHE délégué suppléant

Suite aux élections municipales anticipées en raison de la démission du M. RANTONNET Maire de FRANCHEVILLE et de son conseil municipal ainsi que du décès de Mme PAOLI déléguée de SAINT-GENIS-LES-OLLIERES, la Présidente explique qu'il convient d'élire à nouveau les membres de la Commission d'Appel d'Offre pour le reste du mandat.

Le comité décide à l'unanimité de procéder à l'élection des membres de la C.A.O. à main levée. Les membres de la C.A.O. sont les suivants :

Présidente : Mme Christine GARRIGOU	
Titulaires	Suppléants dans l'ordre d'appel
Mme Julie NUBLAT-FAURE	M. François GENOUVRIER
M. Serge VIGNON	M. Marc VINCENT
M. Pierrick JANNIN	M. François PASTRE
M. Sébastien GIRARDET	Mme Dominique SINAY
M. Olivier ROCHE	M. Jean Louis MAGOUTIER

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public - :

D'approuver la composition de la C.A.O.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Transmis à M. le Préfet le 28/05/2025

Affiché, le 28/05/2025

La Présidente
Christine GARRIGOU



1 Chemin des Cytises

69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Droits de vote : 10

Votes exprimés : 10

Sécurité estivale 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 20 mai** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mai 2025

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20250528-2025-05-2-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Présents :**LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE**TASSIN LA DEMI LUNE** : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN**FRANCHEVILLE** : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE**ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY**CRAPONNE** : M. Jean-Louis MAGOUTIER, M. François PASTRE**Excusés** : M. François GENOUVRIER,**Pouvoir** : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Madame la Présidente précise qu'il convient de faire appel à une société de surveillance et de sécurité afin que soient sauvegardées la tranquillité et la sécurité des personnes fréquentant l'établissement ainsi que les bâtiments et biens immobiliers du Parc.

Pour ces motifs, il est proposé de reconduire cette mission de surveillance générale et de gardiennage pour l'été 2025.

Suite à la mise en concurrence, il est proposé au Comité Syndical, de retenir le prestataire suivant pour assurer la sécurité estivale :

SOCIETE ZEUS SECURITE pour un montant prévisionnel de :**58 235 €****Le comité syndical**, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des votants, scrutin public à main levée,

De retenir le prestataire ci-dessus cité

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Transmis à M. le Préfet, le 28/05/2025
Affiché, le 28/05/2025

Pour la Présidente
Le Vice-Président
S. VIGNON



1 Chemin des Cytises

69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Droits de vote : 10

Votes exprimés : 10

Cession d'une emprise bâtie

L'an deux mille vingt-cinq, **le 20 mai** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mai 2025**Présents :****LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE**TASSIN LA DEMI LUNE** : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN**FRANCHEVILLE** : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE**ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY**CRAPONNE** : M. Jean-Louis MAGOUTIER, M. François PASTRE

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20250528-2025-05-3-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Excusés : M. François GENOUVRIER,**Pouvoir** : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER(Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Vu le code général des collectivités territoriales ;**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;**Vu** le projet de construction de la nouvelle piscine intercommunale ainsi que son plan de financement ;**Vu** la proposition de la Présidente de détacher une emprise d'environ 2300 m² de la parcelle BE 15 située 44 chemin des Hermines à Francheville sur laquelle se trouvera une maison et un atelier ;**Vu** la délibération 2022-10-2 actant la vente de cette parcelle à la SCI 303 de M. FRENAY;**Vu** le désistement de M. FRENAY (SCI 303) en raison du refus de son prêt (condition suspensive);**Vu** les délibérations 2024-03-1 et 2024-05-1 actant la vente de cette parcelle à SELECT 'IMM de M. TOLLET;**Vu** le désistement de M. TOLLET (SELECT'IMM) en raison du refus de son prêt (condition suspensive);**Vu** la lettre d'intention de M. Sébastien WILD et de Mme Armelle WILD en date du 9 avril 2025 au prix de 480 000€ dont 20 000€ d'honoraires à HAMAC Patrimoine ;**Vu** la proposition de la Présidente de céder cet ensemble à M. Sébastien WILD et de Mme Armelle WILD pour un montant de 460 000 € net vendeur;**Vu** l'avis de France Domaine en date du 12 mai 2025 et en cours d'actualisation ;**Considérant que** cette emprise bâtie fait partie du domaine privé d'AQUAVERT et qu'elle ne présente aucune utilité pour le syndicat intercommunal ;**Considérant que** la condition suspensive de l'offre est l'obtention d'un prêt travaux de 500 000€ ;**Considérant que** l'acquéreur prendra en charge la pose de la clôture et des portails ;**Considérant que** le syndicat AQUAVERT prendra en charge : le découpage parcellaire et la création d'une future entrée piétonne avec pose d'un portillon et d'un cheminement (selon le besoin défini par AQUAVERT) ;

Considérant que cette offre est la seule reçue au prix demandé après plusieurs mois de remise en vente ;

Considérant que le contexte économique est très défavorable avec les taux d'intérêts élevés pour les emprunteurs ;

Considérant que cette vente permettra à AQUAVERT de se dispenser de contracter un prêt relais pour le projet de construction de la nouvelle piscine et ainsi ne pas rembourser des frais d'intérêt à « fond perdu » ;

Considérant que l'offre d'achat et l'avis de France domaine sont annexés à la présente délibération.

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la présidente et sur sa proposition, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des votes exprimés - scrutin public à main levée

1°- d'approuver le détachement d'une emprise bâtie d'environ 2300m² de la parcelle BE 15 située 44 chemin des Hermières à Francheville;

2°- d'approuver la cession de la dite emprise comprenant une maison attenante à la famille WILD, moyennant un prix de 460 000€ net vendeur, étant entendu que :

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20250528-2025-05-3-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

- l'unique condition suspensive de l'offre est l'obtention d'un prêt de 500 000€,
- l'acquéreur prendra en charge : la pose de la clôture et des portails,
- AQUAVERT prendra en charge : le découpage parcellaire et la création d'une future entrée piétonne avec pose d'un portillon et d'un cheminement (selon le besoin d'AQUAVERT)

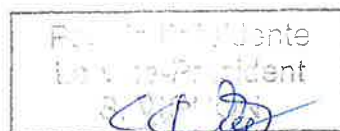
3°- d'autoriser la présidente ou son délégataire à signer le compromis de vente et l'acte authentique constatant le transfert de propriété, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier ;

4°- d'émettre le titre de recettes correspondant au produit de la vente.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 28/05/2025
Affiché, le 28/05/2025

La présidente
Christine GARRIGOU



1 Chemin des Cytises
69340 Francheville
contact@aquavert.fr
Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 9
Droits de vote : 10
Votes exprimés : 10

**Modifications des conditions d'installations et d'exploitation
des bornes électriques su parking**

L'an deux mille vingt-cinq, **le 20 mai** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mai 2025

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Jean-Louis MAGOUTIER, M. François PASTRE

Excusés : M. François GENOUVRIER,

Pouvoir : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20250915-2025-05-4-DE
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération 2022-12-6 autorisant la signature d'un contrat de partenariat avec la société PowerDot pour l'installation et l'exploitation de bornes de recharge électrique sur le nouveau parking Aquavert ;

Considérant que l'aménagement du parking a évolué depuis la signature de la convention initiale notamment dans la disposition des places équipées de bornes de recharge électrique ;

Considérant que les systèmes de recharge ont évolué notamment en terme de puissance et rapidité de charge ;

Considérant que l'alimentation électrique des bornes proviendra d'un nouveau poste de transformation installé par PowerDot sur l'emprise de l'ancien poste d'Aquavert ;

Considérant que les conditions financières (redevance et durée) sont à adapter selon les nouvelles conditions techniques ;

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Oùï les explications de la présidente et sur sa proposition, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des votes exprimés - scrutin public à main levée

1°- d'approuver la mise en place d'un avenant au contrat de partenariat avec la société PowerDot ;

2°- d'approuver la mise en place d'une convention d'occupation du domaine privé ;

3°- d'autoriser la présidente ou son délégataire à signer l'avenant au contrat de partenariat et la convention d'occupation.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet le
Affiché le

La présidente
Christine GARRIGOU



LYON • TASSIN LA DEMI-LUNE • FRANCHEVILLE • CRAPONNE • ST-GENIS-LES-OLLIERES

1 Chemin des Cytises

69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Droits de vote : 10

Votes exprimés : 10

AVENANT MGP N°7

L'an deux mille vingt-cinq, **le 20 mai** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mai 2025

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Jean-Louis MAGOUTIER, M. François PASTRE

Excusés : M. François GENOUVRIER,

Pouvoir : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20250528-2025-05-5-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération 2022-02-01 portant attribution du marché global de performance,

Vu la délibération 2022-05-1 portant avenant n° 1 au MGP

Vu la délibération 2024-01-6 portant avenant n° 2 au MGP

Vu la délibération 2024-05-3 portant avenant n° 3 au MGP

Vu la délibération 2024-07-2-1 portant avenant n° 4 au MGP

Vu la délibération 2024-11-4 portant avenant n° 5 au MGP

Vu la délibération 2025-02-5 portant avenant n°6 au MGP

Le marché global de performance pour la construction du nouveau centre aquatique a déjà fait l'objet de 6 avenants. L'avenant n°7 porte sur les prestations suivantes :

Montant MGP initial	17 034 000,00 €
Avenants 01 à 06	142 650,12 €
FTM 65 Dessouchage haies	500,00 €
FTM 66 Ajout de ventouses sur la porte entre douches	2 502,20 €
FTM 67 Déplacement des crochets cages water-polo	919,00 €
FTM 68 Ajout commande d'éclairage halle bassins	1 419,10 €
FTM 69 Reprise du cheminement piéton et vélo	30 000,00 €
FTM 70 Ajout de 2 potelets de protection	838,42 €
SOUS-TOTAL FTM	36 178,72 €
TOTAL avenants 01 à 06 + avenant 07	178 828,84 €
LYON • TASSIN LA DEMI-LUNE • FRANCHEVILLE • CRAPONNE • ST-GENIS-LES-OLLIERES	17 212 828,84 €
Nouveau montant du marché	+ 1.05 %

Récapitulatif du marché et des avenants :

MGP initial HT	17 034 000,00 €
Avenant n°1 HT	0,00 €
Avenant n°2 HT	86 166,99 €
Avenant n°3 HT	0,00 €
Avenant n°4 HT	29 531,78 €
Avenant n°5 HT	12 834,14 €
Avenant n°6 HT	14 117,21 €
Avenant n°7 HT	36 178,72
Nouveau TOTAL HT	17 212 828,84 €
Nouveau TOTAL TTC	20 655 394,61 €

Il est également proposé des modifications et ajustements dans les conditions de pénalités de la partie Maintenance du MGP.

	MGP initial	Proposition d'avenant
Fermeture d'un bassin	2 000 € par jour au-delà du 1 ^{er} jour	500 € par quart de jour dès le 1 ^{er} quart fermé
Non-respect de la température de consigne au-delà de +/-1 °C pendant une durée continue de 4 h	100 € par occurrence	100 € si non-respect pendant une ouverture au public Bébés nageurs et pataugeoire : 100 € par occurrence puis 100 € par heure
Confort d'été	Dépassement des 25°C pour la durée maximale	Dépassement des 28°C pendant 132 heures
Retard intervention maintenance corrective	50 € par heure si > 3h	50 € par heure si > 2h
Retard maintenance préventive	50 € par jour	350 € par semaine Fréquence annuelle : retard > 8 semaines Fréquence semestrielle : retard > 4 semaines Fréquence trimestrielle : retard > 2 semaines Fréquence mensuelle : retard > 1 semaine

Le comité syndical, invité à se prononcer,
Où les explications de la présidente et sur sa proposition, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité des votants, scrutin public à main levée,
D'approuver l'avenant n°7 du MGP comprenant les FTM 65 à 70 et les modifications des conditions de pénalités du MGP concernant la maintenance,
D'autoriser la présidente à signer l'avenant
Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Transmis à M. le Préfet, le 28/05/2025
Affiché, le 28/05/2025

La présidente
Christine GARRIGOU

Pour la Présidente
Le 28/05/2025
Christine GARRIGOU



1 Chemin des Cytises

69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Droits de vote : 10

Votes exprimés : 10

Tarifs Summer Pool Party et lots à gagner

L'an deux mille vingt-cinq, **le 20 mai** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mai 2025**Présents :****LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE**TASSIN LA DEMI LUNE** : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANIN**FRANCHEVILLE** : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE**ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY**CRAPONNE** : M. Jean-Louis MAGOUTIER, M. François PASTRE**Excusés** : M. François GENOUVRIER,**Pouvoir** : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20250528-2025-05-6-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Madame la Présidente informe le comité syndical que le vendredi 13 juin 2025 aura lieu un événementiel « Summer Pool Party » célébrant l'ouverture de la saison estivale.

Cette soirée sera animée, entre autres, par de jeux (type blind test, concours,...), un aquagym géant ou encore par un ventrigriss. Il est prévu une boisson offerte à chaque participant et un service de restauration payant.

Il est envisagé un tarif de 12€ en prévente et 20 € sur place le jour J. Afin d'assurer la promotion de cette soirée, il est proposé de fournir gratuitement 100 entrées à gagner sur Radio Espace et d'offrir 100 entrées à différents partenaires institutionnels. (mairies,...)

Afin de proposer des jeux et concours attrayants, il sera remis aux différents gagnants des jeux, une récompense sous forme de carte piscine valable un an. Il est ainsi demandé d'autoriser la création de 9 cartes de 10 entrées piscine « Summer Pool Party ».

Le comité syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des votants, scrutin public à main levée,

D'approuver les tarifs proposés et la quantité d'entrées offertes à Radio Espace et aux partenaires extérieurs

D'autoriser la création et la mise en récompense de 9 cartes de 10 entrées piscine valable un an.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Transmis à M. le Préfet, le 28/05/2025

Affiché, le 28/05/2025



LYON • TASSIN LA DEMI-LUNE • FRANCHEVILLE • CRAPONNE • ST-GENIS-LES-OLLIERES

1 Chemin des Cytises
69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Droits de vote : 10

Votes exprimés : 10

TARIFS 2025-2026

L'an deux mille vingt-cinq, **le 20 mai** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mai 2025

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Jean-Louis MAGOUTIER, M. François PASTRE

Excusés : M. François GENOUVRIER,

Pouvoir : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20250528-2025-05-7-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Madame la Présidente propose d'adopter pour la saison 2025/2026 les tarifs « grand public ».

Les limites d'âge pour bénéficier de la gratuité et du tarif réduit sont inchangés et sont les suivants :

- Moins de 3 ans : gratuit
- 3 à 11 ans : tarif réduit
- A partir de 12 ans : tarif plein

Les bénéficiaires du tarif réduit sont :

- Les enfants de 3 à 11 ans
- Les étudiants
- Les demandeurs d'emploi
- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes âgées de 70 ans et plus

Afin de bénéficier des tarifs réduits, il est obligatoire de présenter un justificatif.

PISCINE	Hors saison estivale	Saison estivale	Applicable au
1 ENTREE	5.70 €	7.90 €	Au 1 ^{er} juin 2025
1 ENTREE TARIF REDUIT	4.60 €	6.30 €	
1 ENTREE ENFANT - 3 ans	Gratuit	Gratuit	
10 ENTREES	46.00 €	63.00 €	
20 ENTREES	80.00 €	110.00 €	

COURS COLLECTIFS	SIVU	HORS SIVU	Applicable au
1 SEANCE	12.00 €		Au 1 ^{er} septembre 2025
10 SEANCES (carte nominative)	96.00 €		
20 SEANCES (carte nominative)	168.00 €		
40 SEANCES (carte nominative)	240.00 €		
ABONNEMENT FIXE 1 COURS	260.00 €	310.00 €	Au 1 ^{er} juin 2025

LEÇONS DE NATATION	SIVU	HORS SIVU	Applicable au
ANNEE SPORTIVE	260.00 €	310.00 €	Au 1 ^{er} juin 2025
SEANCE UNITAIRE (test)	12.00 €		
STAGE NATATION 4H	60.00 €		
STAGE NATATION 5H	80.00 €		

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20250528-2025-05-7-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

BÉBÉS NAGEURS et AQUAKIDZ	SIVU	HORS SIVU	Applicable au
ANNÉE SPORTIVE	260.00 €	310.00 €	Au 1 ^{er} juin 2025
SEANCE UNITAIRE (test)	12.00 €		

ANNIVERSAIRE	Tarif	Applicable au
Anniversaire	90.00 €	Au 1 ^{er} juin 2025

DIVERS	Tarif	Applicable au
Bonnet	2.50 €	Au 1 ^{er} juin 2025
Carte RFID	2.00 €	
Bracelet RFID	6.00 €	
Pénalité impayés chèque & prélèvement	10.00€/impayé	
Parking « Hors été » au-delà des 4h gratuites (chaque heure entamée est due entièrement)	5.00 €/heure	
Parking « Ticket perdu Hors été »	50.00 €/ ticket	
Parking « été » (aux heures d'ouvertures de l'équipement)	Gratuit	
Parking « Tarif journée non-usager d'AQUAVERT – été »	50.00 €	
Parking Nuit « été »	50.00 €	

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,
Où les explications de la présidente et sur sa proposition,
DECIDE en scrutin public à l'unanimité
D'adopter les tarifs ci-dessus à compter du 1er juin 2025.
Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Transmis à M. le Préfet, le 28/05/2025
Affiché, le 28/05/2025

Pour la Présidente
Le Vice-Président
S. V. GARRIGOU

La présidente
Christine GARRIGOU



1 Chemin des Cytises
69340 Francheville
contact@aquavert.fr
Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Droits de vote : 10

Votes exprimés : 10

BESOINS SAISONNIERS ETE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 20 mai** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mai 2025

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE

TASSIN LA DEMI LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Jean-Louis MAGOUTIER, M. François PASTRE

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20250528-2025-05-8-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Excusés : M. François GENOUVRIER,

Pouvoir : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu l'accroissement saisonnier d'activités sportives,

Vu les crédits disponibles au chapitre 012,

Madame la Présidente propose de recourir à des renforts de saisonniers pour permettre le bon fonctionnement d'AquaVert durant l'été 2025.

Les besoins sont les suivants :

SERVICE	NOMBRE DE POSTES
Piscine	5
Technique	5
Administration	2

Elle propose de rémunérer les saisonniers selon le barème ci-dessous :

Agent d'accueil et d'entretien: 1^{er} échelon d'adjoint technique,

Agent d'accueil et caisse : 1^{er} échelon d'adjoint administratif,

BEESAN, BESAAPT, licence STAPS : 6^{ème} échelon ETAPS

BNSSA : 11^{ème} échelon des opérateurs des APS

Il sera possible de leur verser, le cas échéant, des IHTS.

Le comité syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la présidente et sur sa proposition, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des votants, scrutin public à main levée,

De retenir le nombre de poste de saisonniers ainsi que les niveaux de rémunération des saisonniers.
De prélever la dépense correspondante sur chapitre globalisé 012.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

LYON • TASSIN LA DEMI-LUNE • FRANCHEVILLE • CRAPONNE • ST-GENIS-LES-OLLIERES

Transmis à M. le Préfet, le 18/05/2025

Affiché, le 28/05/2025

Pour la Présidente

La présidente
Christine GARRIGOU

